



LE CONTRÔLE DES INTRANTS PHYTOPHARMACEUTIQUES

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE :

Les législations européenne et française concernant le contrôle des intrants phytopharmaceutiques impose que ces produits soient autorisés et utilisés conformément à leurs emplois définis dans les autorisations de mise sur le marché (AMM) définies et délivrées par l'ANSES.

De la mise en vente à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, des contrôles officiels sont mis en place afin de vérifier le respect de la réglementation et, le cas échéant, des sanctions peuvent être prescrites en cas d'infraction.

OBJECTIFS :

Connaître et savoir mettre en œuvre la réglementation (européenne et nationale) et les méthodes de l'inspection « contrôle des intrants phytopharmaceutiques ».

Être sensibiliser aux aspects spécifiques des fraudes dans le domaine de la distribution et de l'utilisation des produits phytosanitaires.

PUBLIC CONCERNE :

Techniciens, ingénieurs et autres agents du MAA, chargés des missions d'inspection sur le contrôle des intrants, notamment nouvellement affectés en DRAAF/SRAL/SALIM.

CONTENU PROPOSE :

La formation propose une présentation de la réglementation et des contrôles à travers la méthode d'inspection liée au « contrôle des intrants » (de la programmation jusqu'à la gestion des suites).

La formation théorique comprend également la présentation de cas pratiques, des temps d'échanges et de discussions entre les participants.

La Brigade nationale d'enquête vétérinaire et phytosanitaire (BNEVP) présente quant à elle sur une journée ses missions et ses acteurs dans le cadre de l'identification et des poursuites relatives aux fraudes dans le domaine phytosanitaire.

Échanges, discussions, harmonisation des pratiques.

INTERVENANTS :

Personnes ressources

Chargé de mission "contrôles des produits phytopharmaceutiques" à la DGAL.
BNEVP

DATES :

Du lundi 11 au jeudi 14 mars 2019 (du lundi 14h au jeudi midi)

DURÉE :

3 jours

LIEU :

INFOMA CORBAS

NBRE DE PARTICIPANTS MAXIMUM :

80

DATE LIMITE D'INSCRIPTION :

1 mois avant

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE :

Florence DAGUET

RESPONSABLE ADMINISTRATIF :

Sylvie RANNEAUD

INFORMATION :

Site Intranet : <http://intranet.infoma.agri/>

Site Internet : www.infoma.agriculture.gouv.fr

formco.infoma-corbas.sg@agriculture.gouv.fr

FRAIS D'INSCRIPTION :

363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA (y compris établissements publics locaux d'enseignement agricole, enseignement supérieur et opérateurs), du MTES (y compris établissements publics rattachés) et des autres ministères.

CODE ÉPICÉA :

176700

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :